



## Conseil Communal de la Commune de **SERVION**

### **Préavis municipal n° 07/2025**

**Relatif à l'introduction d'une gestion électronique des documents (GED), au renouvellement des infrastructures informatiques en partenariat avec les communes de Jorat-Mézières et Montpréveyres et à l'acquisition du logiciel Polco.ch.**

#### Rapport de la Commission ad hoc

Madame la Présidente du Conseil,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,  
Madame et Messieurs les Municipaux,

La Commission ad hoc, chargée d'étudier le présent préavis, s'est réunie le mardi 18 novembre 2025 dans le bâtiment administratif de la Commune à Servion. Elle était composée des membres suivants :

- Barthélémy Agaësse
- Philippe de Vallière
- Franz Schambach

Etaient également présents :

- François Henry, Municipal,
- Roland Galley, Municipal de Jorat Mézières
- Gilbert Cuttelod, ancien Syndic de Servion

Ces derniers ont exposé les divers enjeux liés aux changements informatiques proposés et ont répondu à toutes nos questions.

Notre mission consistait à examiner le préavis relatif à l'introduction d'une GED, au renouvellement des serveurs informatiques et à l'acquisition du logiciel Polco. Ces évolutions s'avèrent nécessaires pour répondre aux besoins croissants de l'administration communale. Les motifs et le contexte de ces changements sont clairement détaillés dans le préambule et l'exposé des motifs du préavis ; nous ne les reprendrons donc pas ici.

La municipalité s'est appuyée sur l'expertise de M. Cuttelod et de M. Galley, Municipal de Jorat-Mézières en charge de l'informatique, pour mener à bien ce projet. De nombreuses questions, tant techniques que logistiques ont été posées par la commission ad-hoc, sans les reprendre une à une de manière exhaustive ci-dessous, nous vous rapportons ici les plus importantes ainsi que les réponses données.

Pourquoi le regroupement communal ?

- Servion et Montpréveyres collaborent déjà pour leur infrastructure informatique
- Les 3 communes partagent des besoins similaires
- La mutualisation permet une réduction significative des coûts et un partage d'expérience

Pourquoi l'hébergement à Jorat-Mézières ?

- Une solution locale est préférable pour maîtriser les données sensibles et garantir l'indépendance vis-à-vis d'un hébergeur externe
- Jorat-Mézières dispose d'un local dédié et compatible, contrairement à Servion et Montpréveyres

Pourquoi les fournisseurs proposés ?

- Deux appels d'offres ont été lancés par le groupe de travail intercommunal
- Les entreprises retenues proposent le meilleur rapport prestations / prix

La sécurité des données est-elle assurée ?

- Les solutions de sauvegarde envisagées sont adaptées aux besoins et aux moyens financiers disponibles
- Les données seront stockées sur un système à tolérance de panne
- Des sauvegardes systématiques seront effectuées localement à Mézières, ainsi que dans une autre commune (Servion)
- Une sauvegarde sur bandes sera également réalisée

Qu'advient-il de l'équipement existant ?

- Les serveurs actuels sont obsolètes et doivent être remplacés
- Les postes de travail actuels sont conservés
- Les documents numériques disponibles à ce jour resteront accessibles sous leur forme actuelle dans la nouvelle infrastructure, les plus récents seront intégrés à la GED
- Les copieurs multifonction déjà présents serviront pour scanner les documents papier à entrer dans la GED et à imprimer des documents lorsque ce sera nécessaire

Pourquoi l'achat du logiciel Polco figure-t-il sur ce préavis alors son coût ne le requiert pas ?

- Il est nécessaire d'introduire rapidement cet outil, en même temps que la GED, pour la gestion de la police des constructions
- Il a été développé par les géomètres et est déjà utilisé dans plusieurs communes
- Le budget 2026 est déjà arrêté

La séance a permis de rassurer la commission sur le fait que : ce rapprochement et cette mutualisation des infrastructures est justifié mais aussi bénéfique, que les données existantes et à venir bénéficient d'un stockage et d'un accès sûrs ainsi que d'un plan de sauvegarde bien établi et pérenne. La mutualisation des biens et des services permet de conserver une indépendance et une compartimentation totale sur les données et sur les accès, ce, pour chacune des 3 communes.

La commission estime donc que le projet est justifié et techniquement bien préparé. Les investissements prévus, ainsi que les frais de fonctionnement pour les années à venir, nous apparaissent conformes aux besoins identifiés. Pour plus de détails, nous renvoyons au rapport de la commission des finances.

Au vu de ce qui précède, la commission ad hoc propose aux membres du Conseil Communal d'accepter le préavis n° 07/2025 tel que présenté.

Les membres de la commission ad hoc :



Barthélémy Agaësse



Philippe de Vallière



Franz Schambach  
(rapporteur)